



**Dossier # : 1172728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire

Suite à la résolution CA17 25 0262 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptée à sa séance du 4 juillet 2017,

il est recommandé au Comité exécutif:

- D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.
- Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du Comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-07-20 08:40

**Signataire :** Alain DUFORT

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie  
et Concertation des arrondissements

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du mardi 4 juillet 2017

Résolution: CA17 25 0262

---

**Approbation, conformément au pouvoir délégué des résolutions CM 15 1107 et CM 15 1266, de l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire.**

ATTENDU l'évaluation insatisfaisante du fournisseur;

ATTENDU les résolutions CM15 1107 ET CM15 1266;

Il est proposé par le maire Luc Ferrandez

appuyé par la conseillère Christine Gosselin

et résolu :

D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

De recommander que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du Comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1172728004

Luc FERRANDEZ

\_\_\_\_\_  
Maire de l'arrondissement

Claude GROULX

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 5 juillet 2017

**De :** [Eric Tremblay](mailto:Eric.Tremblay)  
**A :** [bmalette@ville.montreal.qc.ca](mailto:bmalette@ville.montreal.qc.ca)  
**Cc :** [ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca](mailto:ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca); [mplouffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:mplouffe@ville.montreal.qc.ca)  
**Objet :** RE: rencontre de remise de l'échantillon et présentation de notre échantillon  
**Date :** 2017-04-21 15:33

---

Cher Monsieur Malette,

Je ne refusais pas de vous rencontrer, mais pour dire quoi? Que j'attendais les détails de l'expédition maritime, tout cela n'était qu'une perte de votre précieux temps. Par contre nous avons l'inventaire qui est à Montréal maintenant, et nous aurions pu vous montrer la qualité du produit et de plus, regarder pour des occasions avec votre arrondissement, votre besoin est toujours présent, maintenant et futur, et jamais nous n'avons eu l'intention de ne pas livrer les bollards, nous avons eu des problèmes oui je l'avoue, je vous ai proposé des options pour au moins dédommager la ville et je ne suis pas du genre à me défilier au contraire, je pense que discuter de choses réelles et concrètes est mille fois mieux que de parler de choses hypothétiques. Que voulez-vous, je ne contrôle malheureusement pas les compagnies maritimes. Et le lien contractuelle a été brisé à votre demande, vous rencontrer pour vous dire voici les photos, voici j'attends la confirmation de la compagnie maritime, je ne pouvais vous dire plus.

Sauf que vous avez des besoins, j'ai maintenant stock des produits dont vous avez besoin et il y a une opportunité de travailler ensemble, maintenant et dans le futur. Je ne suis pas là pour vous supplier ou pire encore, par contre je suis une personne factuelle, mais il semble que vous auriez préféré que j'aie vous rencontrer et que je vous raconte n'importe quel mensonge au lieu d'attendre la date officielle. Dès que j'ai reçu la confirmation, j'ai fait quoi? Je vous ai donné la date estimée d'arrivée puisque je l'avais et que c'était factuelle, tout le reste était complètement « irrelevante » comme on dit en anglais. Je suis persuadé que plusieurs fournisseurs vous auraient rencontré pour vous endormir ou vous raconter n'importe quoi, je vous ai dit, je suis débordé oui, j'attends un règlement important dans une poursuite contre une banque, mais je n'ai jamais eu de contrôle sur le trafic maritime et encore moins en 2017 avec la faillite d'une importante compagnie maritime, qui a confirmé la loi de Murphy sur ce contrat. Moi je ne veux pas faire d'argent avec ce contrat, mais j'ai des choses réelles et concrètes pour vous et la Ville de Montréal, je ne veux pas faire de choses illégales, loin de là, vous ne voulez pas prendre le rabais c'est une chose, mais vous allez devoir acheter d'autres bollards et j'en ai d'excellents pour vous, et je pourrais vous démontrer que je n'étais pas de mauvaise foi dans le dossier, mais rencontrer des gens pour perdre leur temps est au contraire la plus grande marque de respect. J'ai 250 bollards 100% conformes à vos besoins et je ne veux pas faire d'argent avec, mais bien démontrer à la ville que nous sommes une compagnie sérieuse, mais il semble que même si je vous donnais les bollards vous ne voudriez pas discuter.

Toutefois, si vous avez à cœur le bien de la ville et de votre arrondissement, il devrait y avoir un intérêt véritable à écouter et discuter, je ne me cache pas, je me cache encore moins derrière des avocasseries, des lignes de contrats, etc.... La loi de Murphy s'est acharnée sur nous dans ce premier contrat avec vous, mais vous rencontrer avec rien à dire sauf ce qui était déjà écrit, nous attendons la confirmation de la compagnie maritime pour vous donner la date exacte d'arrivée est plus respectueux que d'aller vous rencontrer et vous mentir en pleine face en disant la semaine

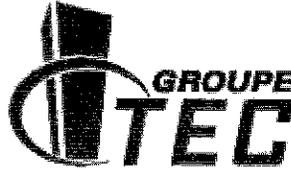
prochaine, la semaine prochaine, la semaine prochaine. Je vous ai dit à maintes reprises attendre la confirmation de la compagnie maritime. Sauf que maintenant, j'ai le produit fini entre les mains, et je pourrais dire avoir des solutions compensatrices pour vous et la ville. Vous pouvez soit faire la sourde oreille et dire le lien contractuel a été brisé, ou bien penser en homme d'affaires et dire, bon il y a une opportunité pour la ville de « compenser sa perte » je devrais peut-être écouter. La décision est la vôtre et je respecterai celle-ci, mais sincèrement en affaires, surtout dans le monde public, il y a des batailles personnelles que nous pouvons mener et ensuite être satisfait personnellement de « gagner la guerre » ou bien enterrer la hache de guerre pour le bien de son arrondissement, et faire le travail pour lequel nous véritablement payé. Les contrats sont une chose pour que les avocats fassent de l'argent, mais la business elle est une chose remplie de nuances. Vous pouvez jouer « hard ball » avec nous pour le bien des avocasseries, ou bien enterrer votre haine viscérale envers moi et ou Groupe TEC et faire passer les intérêts de la Ville de Montréal et des citoyens de l'Arrondissement Plateau-Mont-Royal. Nous avons plusieurs options pour vous, et vous allez comprendre une chose, nous sommes une organisation sérieuse, et lorsque nous disons des choses, nous nous assurons qu'elles soient le plus près de la réalité possible. Je peux comprendre votre impatience à mon égard, mais ne croyez pas que j'essayais de vous éviter, je n'avais juste rien à vous dire de plus que ce qui était écrit, et m'asseoir pour me faire dire l'alinéa 14B ou 128G du contrat... Vous vous étiez déjà exprimé sur les défauts, donc vous rencontrer simplement pour vous dire la même rengaine, et entendre les avocasseries que j'avais déjà lues et relues, ne servait à rien. Je comprends à 100% votre frustration, mais le refus de me rencontrer pour trouver une solution gagnante pour la Ville. Vous ne saviez pas du tout ce que j'avais à vous proposer. Imaginez qu'en guise de compensation, je vous vendais les bollards pour une somme symbolique de 1\$ ou que pire que je vous les donnais ou bien que je vous les vendais à un prix ridicule.... Mais il semble que même là, vous ne voulez pas entendre ce que nous avons à dire. C'est votre décision, mais en affaires cher Monsieur Malette, il faut savoir certaines fois, mettre certaines choses de côté et travailler dans le meilleur intérêt de tous. Il existe toutes sortes de mécanismes en place, qui sont légaux et qui pourraient bénéficier à votre employeur, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, peut-être que vous ne voulez pas me rencontrer, mais je suis persuadé que certains de vos collègues aimeraient bien entendre ce que j'avais à proposer à l'Arrondissement Mont-Royal comme compensation pour les inconvénients puisque nous ne sommes pas une entreprise qui joue dans le « Mickey-Mouse-Business » comme je le dis souvent, nous sommes une entreprise sérieuse qui sait prendre et assumer ses responsabilités. Donc, peut-être que vous, vous ne voulez pas entendre ce que j'avais pour l'Arrondissement, mais je suis persuadé que certains de vos collègues voudront me rencontrer et discuter, ils vous feront ensuite part de mes propos, comme ça vous n'aurez pas à être présent si vous ne voulez pas, mais les meilleurs intérêts de votre arrondissement seront alors servis.

Au plaisir de vous rencontrer, ou de rencontrer vos collègues, puisque comme je le disais, j'avais des choses intéressantes à discuter avec vous ou d'autres personnes de la Ville de Montréal ou de votre Arrondissement.

Bien à vous

Eric

**Éric Tremblay, CPA, CMA**  
Directeur général  
Managing director



📍 5770, boulevard Industriel  
Montréal-Nord QC H1G 3J2

✉ eric@groupepetec.com  
🌐 GROUPEPETEC.COM

☎ 514.941.9285    📞 514.284.9909    📠 438.382.7338

**VENTE | DISTRIBUTION | SERVICE | IMPORTATION**

**De :** bmalette@ville.montreal.qc.ca [mailto:bmalette@ville.montreal.qc.ca]

**Envoyé :** 21 avril 2017 14:49

**À :** Eric Tremblay <eric@groupepetec.com>

**Cc :** ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca; mplouffe@ville.montreal.qc.ca

**Objet :** RE: rencontre de remise de l'échantillon et présentation de notre échantillon

Bonjour M. Tremblay,

Vous pouvez faire livrer le bollard à mon bureau. Vous pourrez aussi récupérer l'échantillon que vous nous aviez laissés lors de la soumission. Je ne crois pas pertinent de ce rencontrer. Nos deux entités avaient un contrat à respecter qui visiblement n'a pas fonctionné. De plus, je vous ai convoqué à plusieurs reprises lorsqu'il était pertinent de le faire et vous n'avez pu vous présenter à ces convocations. Maintenant que le lien contractuel est brisé je ne vois pas l'intérêt d'échanger sur le sujet.

Cordialement

Benoît Malette, géographe, urbaniste  
Chef de la division des études techniques  
Direction du développement du territoire et des travaux publics

**Arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

201, avenue Laurier, Bureau 500

Montreal, QC H2T 3E6

514-868-4955

bmalette@ville.montreal.qc.ca

vive  375

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |



**LE PLATEAU**

**AVERTISSEMENT :** Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui



**Dossier # : 1172728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante :  
**APPROUVER, CONFORMÉMENT AU POUVOIR DÉLÉGUÉ DANS LES RÉOLUTIONS CM15 1107 ET CM15 1266, L'ÉVALUATION DE RENDEMENT INSATISFAISANT DU FOURNISSEUR 9317-6667 QUÉBEC INC. (GROUPE TEC) RÉALISÉE PAR L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL, DANS LE CADRE DU CONTRAT 16-15399 POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DEUX (200) CENTS BOLLARDS DE PROTECTION, EN FONTE DUCTILE, DE COULEUR NOIRE.**

ATTENDU QUE:

Suite à l'évaluation insatisfaisante du fournisseur

il est recommandé:

- D'approuver l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement;
- Que cette entreprise soit inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du Comité exécutif approuvant, le cas échéant, l'évaluation de rendement insatisfaisant.

**Signé par** Guy OUELLET **Le** 2017-06-08 09:35

**Signataire :**

Guy OUELLET

---

Directeur - Développement du territoire et des travaux publics  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des  
travaux publics

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1172728004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 6 septembre 2016, l'arrondissement a octroyé un contrat pour la fourniture et la livraison de deux cents bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire. Ce contrat incluait dans les documents contractuels une clause d'évaluation de rendement de l'adjudicataire. La clause d'évaluation a été intégrée aux documents contractuels de l'appel d'offres 16-15399 lancé par le Service de l'approvisionnement le 8 juin 2016. L'évaluation se fait selon des critères préétablis et l'entrepreneur doit obtenir la note de passage de 70% pour que son rendement soit jugé satisfaisant.

Le rendement d'un fournisseur qui obtient un pointage inférieur à 70% au terme de l'évaluation du contrat est considéré insatisfaisant, ce qui peut entraîner son inscription sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) pour deux (2) ans. En effet, conformément au règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs du comité exécutif (03-009), ce dernier possède les pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévue au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la loi sur les cités et ville (LCV), à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme. Le fournisseur à rendement insatisfaisant se voit donc inscrit sur la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI) suite à la décision du comité exécutif.

A la suite de la tenue d'un appel d'offres public, l'instance compétente exercera, au cas par cas, sa discrétion pour refuser ou non une soumission déposée par un fournisseur ayant fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant.

Or, le responsable du contrat a procédé à l'évaluation de l'entrepreneur et le rendement a été jugé insatisfaisant. Conformément à la directive, les rapports d'évaluation ont été transmis à l'entrepreneur et celui-ci disposait de 30 jours pour soumettre ses commentaires et contester les résultats. Le rapport d'évaluation a été revu à la lumière des éléments de

réponse fournis par l'entrepreneur. Cette révision a permis de conclure au maintien des évaluations de rendement insatisfaisant pour le contrat

Le présent sommaire vise à approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15-1107 et CM15-1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) dans le cadre du contrat de fourniture de bollards en fonte ductile. Cette compagnie sera inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans, à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant, le cas échéant, la présente évaluation de rendement insatisfaisant, permettant ainsi à la Ville, de ne pas accepter toute soumission de cette firme, même si sa soumission représente la plus basse soumission conforme.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM15 1107 - 21 septembre 2015 : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent, pour une période de 5 ans, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation de rendement des fournisseurs et entrepreneurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme (1141194002).

CM15 1266 - 26 octobre 2015 : Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) (1141194002).

CA16 25 0286 - 6 septembre 2016 : Octroi d'un contrat de 75 881,20 \$, taxes incluses, à la compagnie 9317- 6667 Québec inc. (Groupe TEC) pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection en fonte ductile de couleur noire, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15399 (3 soumissionnaires).

CA17 25 0092 - 3 avril 2017 : Abroger la résolution CA16 25 0286 afin de ne pas donner suite au contrat accordé à la firme 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC), pour la fourniture et la livraison de bollards en fonte ductile de couleur noire dans le cadre de l'appel d'offres public 16-15399.

## **DESCRIPTION**

Tel que mentionné dans les documents contractuels et sur le formulaire de soumission déposé par l'adjudicataire, les bollards devaient être livrés au plus tard huit semaines après la réception du bon de commande.

Pour ce contrat, le principal élément insatisfaisant est lié à l'incapacité de livrer les bollards dans les délais demandés dans la soumission et aux différentes dates soumise par la suite au fournisseur par l'arrondissement.

## **JUSTIFICATION**

6 septembre 2016 : octroi du contrat;

8 septembre 2016 : réception du bon de commande par le fournisseur;

4 novembre 2016 : date la plus éloignée pour la livraison des bollards;

16 novembre 2016 : courriel de l'arrondissement au fournisseur indiquant qu'une livraison partielle de 70 bollards devait avoir lieu le 15 décembre 2016 et les 130 autres le 12 janvier 2017;

8 février 2017 : courriel envoyé au fournisseur mentionnant que la livraison devait être effectuée avant le 28 février 2017;

13 mars 2017 : avis formel envoyé au fournisseur mentionnant que l'adjudicataire avait 10 jours pour effectuer la livraison;

23 mars 2017 : délai de 10 jours terminé et absence de livraison des bollards;  
3 avril 2017 : résiliation du contrat CA17 25 0092;  
18 avril 2017 : envoi de l'évaluation insatisfaisante au fournisseur.

L'évaluation du rendement d'un entrepreneur constitue une étape importante de la gestion de contrat. Elle permet de porter un jugement sur les résultats et le déroulement d'un contrat. Elle s'appuie sur les actions de communication, de contrôle, de correction et de documentation qui sont effectués au cours du contrat. Elle approuve la satisfaction ou l'insatisfaction de la Ville face au rendement d'un fournisseur à qui elle avait octroyé un contrat.

Les rapports d'évaluation se trouvent en pièce jointe

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se réserve la possibilité de refuser toute soumission du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) au cours des deux (2) prochaines années, à compter de la date de la résolution du comité exécutif (CE). De plus, l'arrondissement pourra se réserver la possibilité de refuser toute autre soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur, qui, au cours des deux (2) années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant de la part de la Ville ou dont l'un de ses sous-traitants, le cas échéant, a fait l'objet d'une telle évaluation durant la même période.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal se réserve également le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat dans le cas où l'identité d'un sous-traitant du contractant lui est communiquée après l'adjudication du contrat et que ce sous-traitant a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant par la Ville au cours des deux (2) années précédant la date de son sous contrat.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

**Tél :** 514-872-1974  
**Télécop. :** 514-868-4688

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-06-06

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

**Tél :** 514 868-4955  
**Télécop. :**

Direction du développement du territoire et des travaux publics  
201, avenue Laurier Est, bureau 500  
Montréal (Québec) H2T 3E6

Mardi le 18 avril 2017

COURRIER RECOMMANDÉ

Monsieur Eric Tremblay  
Directeur Général  
9317-6667 Québec inc. (Le Groupe Tec)  
Montréal (Québec) H1G 3J2

**Objet : Évaluation des fournisseurs  
Contrat 16-15399 pour la fourniture et livraison de bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire.**

Monsieur,

La présente fait suite à la résolution du conseil CA17 25 0092 concernant l'annulation du contrat cité en rubrique. Conformément aux articles 30.1 et 30.2 inclus dans la section I – Instructions au soumissionnaire de l'appel d'offres public numéro 16-15399, nous vous transmettons par la présente une copie du rapport d'évaluation concernant le rendement de votre compagnie dans le cadre des travaux exécutés pour ledit contrat.

Selon les critères élaborés dans la Grille d'évaluation de l'Adjudicataire à l'article 32 de la Section III – Clauses administratives particulières, le rapport d'évaluation de votre contrat est jugé insatisfaisant. Veuillez prendre note que vous disposez d'un délai de trente (30) jours pour transmettre vos commentaires au sujet de ce rapport à :

**M. Benoit Malette**  
Chef de division – Division des études techniques  
201, avenue Laurier Est, bureau 500  
Montréal (Québec) H2T 3E6

À l'expiration de ce délai, nous continuerons les démarches administratives auprès du Comité exécutif de la Ville de Montréal afin que votre entreprise soit, à leur discrétion, inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.

  
Guy Ouellet  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

p. j. Rapport d'évaluation

## Rapport d'évaluation

Secteur d'affaires	Biens et services généraux
Unité requérante	Arrondissement Plateau-mont-Royal
Fournisseur	9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC)
Dossier n°	16-15399
Titre du dossier	Fourniture et livraison de bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire

Aspect de la conformité technique	35%	Pointage à saisir	Pondération des critères
Conformité aux spécifications et règles de l'art		0	5
Conformité réglementaire		0	5
Conformité aux articles de référence		0	5
<b>Total du thème</b>		<b>0</b>	<b>15</b>
<b>Points pour ce thème</b>			<b>0,0</b>

Respect des délais et des échéanciers	35%	Pointage à saisir	Pondération des critères
Le respect des échéances de production et de livraison		0	5
Le respect des échéances pour les documents requis		0	5
<b>Total du thème</b>		<b>0</b>	<b>10</b>
<b>Points pour ce thème</b>			<b>0,0</b>

Fourniture et utilisation des ressources	10%	Pointage à saisir	Pondération des critères
Compétence et disponibilité du responsable du projet		3,5	5
Compétence des opérateurs de production		3	5
Capacité et efficacité de l'équipement de production		3	5
<b>Total du thème</b>		<b>9,5</b>	<b>15</b>
<b>Points pour ce thème</b>			<b>6,3</b>

Organisation et gestion	10%	Pointage à saisir	Pondération des critères
Supervision adéquate des opérations		2	5
Pratiques d'assurance de la qualité		2	5
Rapidité des actions correctives (au besoin)		2	5
Rapidité du service après-vente		0	5
Encadrement des sous-traitants		2	5
<b>Total du thème</b>		<b>8</b>	<b>25</b>
<b>Points pour ce thème</b>			<b>3,2</b>

Communication et documentation	10%	Pointage à saisir	Pondération des critères
La disponibilité des interlocuteurs		4	5
La qualité des communications		3	5
Qualité des dessins d'atelier		0	5
<b>Total du thème</b>		<b>7</b>	<b>15</b>
<b>Points pour ce thème</b>			<b>4,7</b>

<b>Pointage total pour la pondération des thèmes (%)</b>	<b>100%</b>		<b>14,2</b>
--	-------------	--	-------------

### Commentaires

Octroi du contrat le 6 septembre 2016. Date initiale de livraison le 4 novembre 2016. Date repoussée au 15 décembre (réception de 70 bollards) et au 12 janvier 2017 (réception de la quantité restante soit 130). Aucun bollard reçu aux dates demandées. Courriel envoyé au fournisseur le 8 février 2017 lui indiquant la date limite de livraison des 200 bollards pour le 28 février. Toujours aucun bollard reçu à la date demandée. Avis formel envoyé le 8 mars au fournisseur lui indiquant qu'il a 10 jours pour livrer la totalité des bollards sinon le contrat sera résilié. Incapacité de livrer à la date demandée. Contrat résilié à la séance du conseil du 3 avril 2017 CA17 250092.

Évaluation réalisée par	Marie-France Plouffe	Date	2017-04-05	Signature	
Titre d'emploi	Agente technique principale				
Personne désignée	Benoit Malette	Date	2017-04-05	Signature	
Titre d'emploi	Chef de division				



Direction du développement du territoire et des travaux publics  
201, avenue Laurier Est, bureau 500  
Montréal (Québec) H2T 3E6

Mardi le 6 juin 2017

PAR COURRIEL AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Monsieur Eric Tremblay  
Directeur Général  
9317-6667 Québec inc. (Le Groupe Tec)  
Montréal (Québec) H1G 3J2

**Objet : Évaluation des fournisseurs / rapport final**  
**Contrat 16-15399 pour la fourniture et livraison de bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire.**

Monsieur,

La présente fait suite à notre envoi du 18 avril dernier concernant l'évaluation insatisfaisante pour le contrat mentionné en objet et vous avise que l'arrondissement maintient son évaluation

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos cordiales salutations.



Benoit Malette  
Chef de la Division des études techniques

p. j. Rapport d'évaluation final

ADDENDA

**Identification**

<b>Dossier :</b> 1172728004	<b>Date de création :</b> 17/07/06	<b>Statut :</b> Ficelé	<b>Date de ficelage :</b> 17/07/20
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques		
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Comité exécutif		
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas		
<b>Projet</b>	-		
<b>Objet</b>	Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) réalisée par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat 16-15399 pour la fourniture et la livraison de deux cents (200) bollards de protection, en fonte ductile, de couleur noire		
<b>Responsable :</b> Claude GROULX	<b>Signataire :</b> Alain DUFORT		
<b>Inscription au CA :</b>	<b>Inscription au CE :</b>	<b>Inscription au CM :</b>	

**Contenu**

Suite à la résolution CA17 25 0262 du conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptée à sa séance du 4 juillet 2017:

Le présent addenda a pour but de permettre au Comité exécutif d'approuver et d'inscrire, le cas échéant, l'entreprise 9317-6667 Québec inc. (Groupe TEC) sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans.

**Validation**

<b>Intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Autre intervenant et Sens de l'intervention</b>	
<b>Parties prenantes</b>	<b>Services</b>
Lecture :	

<b>Responsable du dossier</b> Claude GROULX Secrétaire- recherchiste <b>Tél. :</b> 514 872-9863 <b>Télécop. :</b> 514 872-9243	
--	--

**De :** [Eric Tremblay](mailto:Eric.Tremblay)  
**A :** [bmalette@ville.montreal.qc.ca](mailto:bmalette@ville.montreal.qc.ca)  
**Cc :** [ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca](mailto:ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca); [mplouffe@ville.montreal.qc.ca](mailto:mplouffe@ville.montreal.qc.ca)  
**Objet :** RE: rencontre de remise de l'échantillon et présentation de notre échantillon  
**Date :** 2017-04-21 15:33

---

Cher Monsieur Malette,

Je ne refusais pas de vous rencontrer, mais pour dire quoi? Que j'attendais les détails de l'expédition maritime, tout cela n'était qu'une perte de votre précieux temps. Par contre nous avons l'inventaire qui est à Montréal maintenant, et nous aurions pu vous montrer la qualité du produit et de plus, regarder pour des occasions avec votre arrondissement, votre besoin est toujours présent, maintenant et futur, et jamais nous n'avons eu l'intention de ne pas livrer les bollards, nous avons eu des problèmes oui je l'avoue, je vous ai proposé des options pour au moins dédommager la ville et je ne suis pas du genre à me défilier au contraire, je pense que discuter de choses réelles et concrètes est mille fois mieux que de parler de choses hypothétiques. Que voulez-vous, je ne contrôle malheureusement pas les compagnies maritimes. Et le lien contractuelle a été brisé à votre demande, vous rencontrer pour vous dire voici les photos, voici j'attends la confirmation de la compagnie maritime, je ne pouvais vous dire plus.

Sauf que vous avez des besoins, j'ai maintenant stock des produits dont vous avez besoin et il y a une opportunité de travailler ensemble, maintenant et dans le futur. Je ne suis pas là pour vous supplier ou pire encore, par contre je suis une personne factuelle, mais il semble que vous auriez préféré que j'aie vous rencontrer et que je vous raconte n'importe quel mensonge au lieu d'attendre la date officielle. Dès que j'ai reçu la confirmation, j'ai fait quoi? Je vous ai donné la date estimée d'arrivée puisque je l'avais et que c'était factuelle, tout le reste était complètement « irrelevant » comme on dit en anglais. Je suis persuadé que plusieurs fournisseurs vous auraient rencontré pour vous endormir ou vous raconter n'importe quoi, je vous ai dit, je suis débordé oui, j'attends un règlement important dans une poursuite contre une banque, mais je n'ai jamais eu de contrôle sur le trafic maritime et encore moins en 2017 avec la faillite d'une importante compagnie maritime, qui a confirmé la loi de Murphy sur ce contrat. Moi je ne veux pas faire d'argent avec ce contrat, mais j'ai des choses réelles et concrètes pour vous et la Ville de Montréal, je ne veux pas faire de choses illégales, loin de là, vous ne voulez pas prendre le rabais c'est une chose, mais vous allez devoir acheter d'autres bollards et j'en ai d'excellents pour vous, et je pourrais vous démontrer que je n'étais pas de mauvaise foi dans le dossier, mais rencontrer des gens pour perdre leur temps est au contraire la plus grande marque de respect. J'ai 250 bollards 100% conformes à vos besoins et je ne veux pas faire d'argent avec, mais bien démontrer à la ville que nous sommes une compagnie sérieuse, mais il semble que même si je vous donnais les bollards vous ne voudriez pas discuter.

Toutefois, si vous avez à cœur le bien de la ville et de votre arrondissement, il devrait y avoir un intérêt véritable à écouter et discuter, je ne me cache pas, je me cache encore moins derrière des avocasseries, des lignes de contrats, etc.... La loi de Murphy s'est acharnée sur nous dans ce premier contrat avec vous, mais vous rencontrer avec rien à dire sauf ce qui était déjà écrit, nous attendons la confirmation de la compagnie maritime pour vous donner la date exacte d'arrivée est plus respectueux que d'aller vous rencontrer et vous mentir en pleine face en disant la semaine

prochaine, la semaine prochaine, la semaine prochaine. Je vous ai dit à maintes reprises attendre la confirmation de la compagnie maritime. Sauf que maintenant, j'ai le produit fini entre les mains, et je pourrais dire avoir des solutions compensatrices pour vous et la ville. Vous pouvez soit faire la sourde oreille et dire le lien contractuel a été brisé, ou bien penser en homme d'affaires et dire, bon il y a une opportunité pour la ville de « compenser sa perte » je devrais peut-être écouter. La décision est la vôtre et je respecterai celle-ci, mais sincèrement en affaires, surtout dans le monde public, il y a des batailles personnelles que nous pouvons mener et ensuite être satisfait personnellement de « gagner la guerre » ou bien enterrer la hache de guerre pour le bien de son arrondissement, et faire le travail pour lequel nous véritablement payé. Les contrats sont une chose pour que les avocats fassent de l'argent, mais la business elle est une chose remplie de nuances. Vous pouvez jouer « hard ball » avec nous pour le bien des avocasseries, ou bien enterrer votre haine viscérale envers moi et ou Groupe TEC et faire passer les intérêts de la Ville de Montréal et des citoyens de l'Arrondissement Plateau-Mont-Royal. Nous avons plusieurs options pour vous, et vous allez comprendre une chose, nous sommes une organisation sérieuse, et lorsque nous disons des choses, nous nous assurons qu'elles soient le plus près de la réalité possible. Je peux comprendre votre impatience à mon égard, mais ne croyez pas que j'essayais de vous éviter, je n'avais juste rien à vous dire de plus que ce qui était écrit, et m'assois pour me faire dire l'alinéa 14B ou 128G du contrat... Vous vous étiez déjà exprimé sur les défauts, donc vous rencontrer simplement pour vous dire la même rengaine, et entendre les avocasseries que j'avais déjà lues et relues, ne servait à rien. Je comprends à 100% votre frustration, mais le refus de me rencontrer pour trouver une solution gagnante pour la Ville. Vous ne saviez pas du tout ce que j'avais à vous proposer. Imaginez qu'en guise de compensation, je vous vendais les bollards pour une somme symbolique de 1\$ ou que pire que je vous les donnais ou bien que je vous les vendais à un prix ridicule.... Mais il semble que même là, vous ne voulez pas entendre ce que nous avons à dire. C'est votre décision, mais en affaires cher Monsieur Malette, il faut savoir certaines fois, mettre certaines choses de côté et travailler dans le meilleur intérêt de tous. Il existe toutes sortes de mécanismes en place, qui sont légaux et qui pourraient bénéficier à votre employeur, l'arrondissement Plateau-Mont-Royal, peut-être que vous ne voulez pas me rencontrer, mais je suis persuadé que certains de vos collègues aimeraient bien entendre ce que j'avais à proposer à l'Arrondissement Mont-Royal comme compensation pour les inconvénients puisque nous ne sommes pas une entreprise qui joue dans le « Mickey-Mouse-Business » comme je le dis souvent, nous sommes une entreprise sérieuse qui sait prendre et assumer ses responsabilités. Donc, peut-être que vous, vous ne voulez pas entendre ce que j'avais pour l'Arrondissement, mais je suis persuadé que certains de vos collègues voudront me rencontrer et discuter, ils vous feront ensuite part de mes propos, comme ça vous n'aurez pas à être présent si vous ne voulez pas, mais les meilleurs intérêts de votre arrondissement seront alors servis.

Au plaisir de vous rencontrer, ou de rencontrer vos collègues, puisque comme je le disais, j'avais des choses intéressantes à discuter avec vous ou d'autres personnes de la Ville de Montréal ou de votre Arrondissement.

Bien à vous

Eric

**Éric Tremblay, CPA, CMA**  
Directeur général  
Managing director



📍 5770, boulevard Industriel  
Montréal-Nord QC H1G 3J2

✉ eric@groupepetec.com  
🌐 GROUPEPETEC.COM

☎ 514.941.9285    📞 514.284.9909    📠 438.382.7338

**VENTE | DISTRIBUTION | SERVICE | IMPORTATION**

**De :** bmalette@ville.montreal.qc.ca [mailto:bmalette@ville.montreal.qc.ca]

**Envoyé :** 21 avril 2017 14:49

**À :** Eric Tremblay <eric@groupepetec.com>

**Cc :** ernest.joseph@ville.montreal.qc.ca; mplouffe@ville.montreal.qc.ca

**Objet :** RE: rencontre de remise de l'échantillon et présentation de notre échantillon

Bonjour M. Tremblay,

Vous pouvez faire livrer le bollard à mon bureau. Vous pourrez aussi récupérer l'échantillon que vous nous aviez laissés lors de la soumission. Je ne crois pas pertinent de ce rencontrer. Nos deux entités avaient un contrat à respecter qui visiblement n'a pas fonctionné. De plus, je vous ai convoqué à plusieurs reprises lorsqu'il était pertinent de le faire et vous n'avez pu vous présenter à ces convocations. Maintenant que le lien contractuel est brisé je ne vois pas l'intérêt d'échanger sur le sujet.

Cordialement

Benoît Malette, géographe, urbaniste  
Chef de la division des études techniques  
Direction du développement du territoire et des travaux publics

**Arrondissement du Plateau-Mont-Royal**

201, avenue Laurier, Bureau 500

Montreal, QC H2T 3E6

514-868-4955

bmalette@ville.montreal.qc.ca

vive 375

Suivez-nous : [Infolettre](#) | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [Site Web](#) | [Instagram](#) |



**LE PLATEAU**

**AVERTISSEMENT :** Ce courriel et les pièces qui y sont jointes sont destinés exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peuvent contenir de l'information privilégiée ou confidentielle. Si vous avez reçu ce courriel par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez le mentionner immédiatement à l'expéditeur et effacer ce courriel ainsi que les pièces jointes, le cas échéant. La copie ou la redistribution non autorisée de ce courriel peut être illégale. Les opinions véhiculées par ce message sont celles de l'expéditeur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Ville de Montréal qui